



Information Garderie

La mairie propose d'accompagner votre enfant à la salle polyvalente ou à la salle communale de Tourville-sur-Odon s'il a une activité après 16h30.

Dans ce cas, vous devez fournir au personnel de la garderie une demande écrite et signée indiquant : les dates, l'heure de début et le lieu de l'activité.



«Lire et faire lire»

«Lire et faire lire» est un programme qui permet à des bénévoles, souvent des retraités, de lire des histoires aux enfants dans les écoles ou les bibliothèques. Ce dispositif, qui se déroule pendant le temps périscolaire, aide à développer leur goût pour la lecture, stimule leur imagination et crée des moments d'échange intergénérationnel. Ces

séances, qui ont lieu de 13h00 à 13h30, sont une belle occasion d'éveiller leur intérêt pour les livres tout en renforçant le plaisir de lire.

Centre de Loisirs de Verson

Tous les enfants de Tourville-sur-Odon seront accueillis au centre de loisirs les mercredis, à condition d'être inscrits par les parents dans les délais requis.

www.ville-verson.fr



MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON

14210

Tél. 02 31 80 99 80

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Dossier d'inscription 2026-2027



Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le **dossier nécessaire à l'inscription** de votre enfant aux accueils périscolaires (Garderie, Restauration). Il doit être composé :

- ✓ D'une **fiche d'inscription** par famille
- ✓ D'une **fiche d'urgence** par enfant
- ✓ Du **mandat de prélèvement automatique**
(si vous optez pour ce mode de règlement)

Une **attestation d'assurance civile et individuelle** devra être obligatoirement fournie à l'école à la rentrée.

Ces documents seront à **compléter et à retourner**

- soit par l'intermédiaire de l'école,
- soit directement à la Mairie de TOURVILLE-sur-ODON

Avant le

LUNDI 15 JUIN 2026

L'École un Engagement Municipal

La commune est un véritable partenaire de l'éducation
aux côtés des familles et des enseignants



Encadrement
des élèves de
maternelle



Prise en charge du
fonctionnement
de l'école



Soutien aux
projets scolaires



Entretien et
aménagement de
l'école



Restauration
scolaire



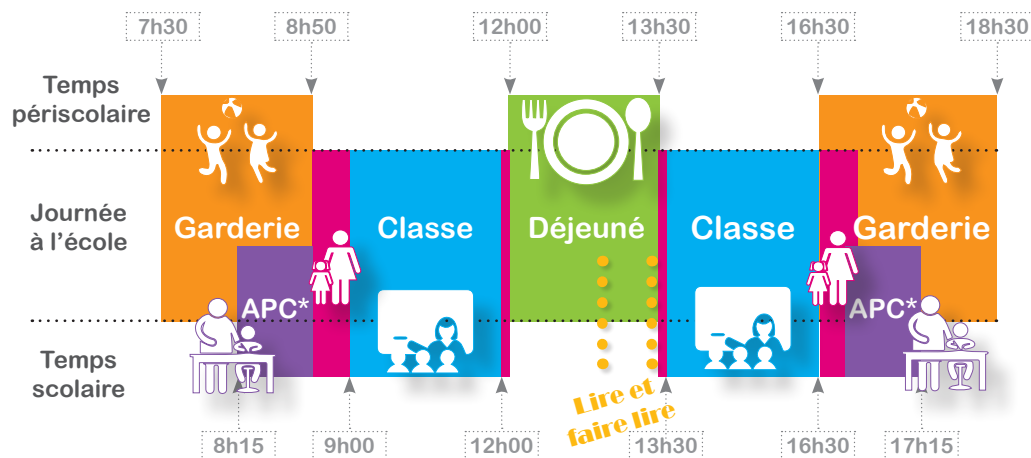
Encadrement
des élèves de la
garderie

Une priorité : assurer le bon fonctionnement de l'école au quotidien
Une volonté : accompagner la scolarité des élèves

Organisation Hebdomadaire

24 heures d'enseignement sur 4 jours

Lundis, mardis, jeudis, vendredis



*APC d'octobre à mai = Activités pédagogiques complémentaires, encadrées par les enseignants et soumises à l'autorisation des parents.

Accueils Périscolaires

Les accueils périscolaires ne fonctionnent qu'en période scolaire.

La Restauration

Payant et sur inscription



Les enfants sont pris en charge à la sortie de classe à 12h par le personnel communal. Le menu est consultable sur le site de la mairie et sur la porte du restaurant scolaire. Les repas sont variés et équilibrés et proposent aux enfants de découvrir des saveurs d'ailleurs.

Pour toute annulation de repas prévenir le restaurant scolaire la veille ouvrée avant 9h00 au 02 31 80 99 79.

Horaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 12h à 13h30.

Tarif : par repas :

Enfant(s) habitant la commune	
1 enfant :	4,34 €
2 enfants et plus :	3,72 €
Enfant(s) hors commune	
1 enfant :	6,22 €
2 enfants et plus :	5,30 €
Repas hors délai	7,34 €

Ce tarif comprend la fourniture des repas, les charges du personnel de service et de surveillance, les frais administratifs, matériels et des locaux.

La Garderie

Payante et sur inscription



La garderie est située dans la salle du restaurant scolaire et la cour de l'école. La garderie municipale est un lieu d'accueil surveillé dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer, faire leurs devoirs ou pratiquer des activités ludiques.

Les enfants peuvent goûter sur le temps de garderie, mais celui-ci doit être fourni par les parents. A cet effet le réfrigérateur du restaurant scolaire est mis à disposition pour conserver les aliments frais.

Horaires :

Les matins de 7h30 à 8h50,
Les soirs de 16h30 à 18h30,

Tarif : pour la garde d'un enfant :

Le matin seulement :	2,24 €
Le soir seulement :	2,61 €
Le matin + soir :	3,70 €



1,00€ par tranche de
5 minutes dépassées
après 18h30.

Le personnel n'assure pas le service de l'aide aux devoirs.